



NOM : Prénom : Classe :

Date de naissance : CATEGORIE :

Ville de résidence :

Email..... Téléphone en cas d'urgence :

- Vous autorisez le ou les professeurs de l'AS à intervenir et prendre les dispositions nécessaires en cas d'accident ou de problème.
- Vous acceptez que l'équipe pédagogique d'EPS utilise l'image de votre enfant pour rendre compte des résultats (l'utilisation des photos sera toujours faite dans un but de valorisation).

L'inscription est obligatoire pour participer aux activités sportives.

Certaines activités nécessitent un certificat médical et un ECG au repos (Boxe et Rugby) et les élèves de section sportive (6ème/5ème/4ème sport) doivent aussi en fournir.

ACTIVITES POSSIBLES :

- Les compétitions de sports collectifs (foot, rugby, handball, futsal),
- Les rencontres athlétiques (athlétisme, cross)
- Les activités liées à l'amélioration de la santé, de la forme ou de bien être (step, musculation, randonnée)=10€ (2 à 3 séances hebdomadaires dans la salle de musculation)
- Les découvertes de sports individuels (badminton - tennis de table, lutte, boxe française, danse)
- Les activités liées à la nature (escalade, VTT, course d'orientation, raid, randonnée).
- Les sorties exceptionnelles :
 - Piscine (2€/séance) possibilité de passer les tests de savoir nager ou d'aisance aquatique,
 - Kayak (7€), Acrobranche (15€)
 - Patinoire (5€), Ski (15 à 30€) en fonction de la location du matériel et de la destination.

Pièces à fournir :

- Ce document complété et signé
- Le certificat médical et l'ECG (si élève de section sportive, ou pratique de Boxe-Rugby)
- Facultatif =le règlement en espèce ou en chèque à l'ordre de l'AS du collège Sainte Anne/Saint Joseph, pour :
 - Le forfait sorties exceptionnelles (piscine, escalade en falaises, patinoire, kayak)=15 euros.
 - Le forfait accès à la salle de musculation sur temps de midi= 10€
 - Don=10€ (un ballon); 25€ (un maillot); 50€ (un petit déplacement en bus)
 - Contribution libre =.....€ montant que vous pouvez flécher (achats de maillot, sortie spécifique, site internet...) pour le fonctionnement de l'AS.

Les élèves doivent confirmer leur engagement sur la fiche de présence avant chaque mardi 13h (panneau du BVS) et doivent se munir de l'**autorisation parentale** signée présente au bureau de la vie scolaire (ou téléchargeable sur le site de l'AS accessible depuis le site du collège). Les activités et horaires/lieux programmés sont susceptibles d'évoluer en fonction de la météo ou du planning de l'UNSS. Vous pouvez aussi vous inscrire et participer à certaines sorties en tant qu'**accompagnateur**, il suffit d'en faire la demande.

NOM du responsable légal..... Prénom.....

Date et Signature du responsable légal :